

RN3SCHOOL (SAS ARISTIDE AUTO ECOLE)
99 avenue Aristide Briand – 93320 Les Pavillons-sous-Bois
01.79.64.39.46 – rn3school@hotmail.com
Agrément : E23 093 0032 0
SIRET : 953 645 652 00017 – TVA intracommunautaire : FR53953645652

PROGRAMME DETAILLÉ
FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATÉGORIES – B-

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PRE – REQUIS	<p>Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».</p> <p>Être âgé de 16 ans.</p> <p>Liste de documents à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -justificatif d'identité à jour -justificatif de domicile -attestations d'hébergement -ASSR2 -JDC -ephoto -En cas d'annulation ou suspension : une visite médical par un médecin agréé <p>Stagiaire accepté avec ou sans code de la route. ETG en candidat libre</p>
MODALITÉSET DELAIS D'ACCES	<p>L'inscription ce fait en agence auprès de Mr BEN MOHAMED Malik.</p> <p>Possibilité d'information par email ou téléphone.</p> <p>Un programme de formation et un contrat serons pris en compte à la signature au plus tard 15 jours avant le début de la formation.</p> <p>Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.</p>
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	TEBANE ABDELHALIM
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du TITRE PROFESSIONNEL et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET METHODE MOBILSE	<ul style="list-style-type: none"> - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Tableau blanc - Outils pédagogiques - Livre de code - 2 Véhicules école dont 1 avec une boite de vitesses automatique

VALIDATION DU REMC	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examens
MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : -Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ; -1 examen blanc en fin de formation
DUREE	20 Heures
TARIFS	Tarif forfaitaire de 1100€
CONTACT	Mail : rn3school@hotmail.com Téléphone : 01.79.64.39.46 Contact : Tebane abdelhalim
ACCEBILITES AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP	Pour les personnes concernées un étude de faisabilités sera faite en amont afin d'adaptés les locaux, les modalités pédagogique et l'animation de la formation en fonction de la situation de l'handicap annoncé. Merci de le signalé le plus tôt possible. Nous étudierons les solutions possibles en termes d'adaptation de nos formations en concertation croisé avec l'AGEFIPH et le CEREMH (Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. *Une évaluation préalable sur tablette d'une durée de 45 mn, permettant de définir un volume de formation.*

Les catégories de compétences évaluées sont :

- *Les capacités et connaissances sensori-motrices ;*
- *Les capacités de compréhension et de traitement ;*
- *Les aspects émotionnels et affectifs ;*
- *Les facteurs de volonté ;*
- *Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;*
- *Les capacités d'attention et de mémoire de travail.*

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum pour la catégorie B est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

2. *Formation théorique (Code de la Route)*
Cours en salle portant sur 10 thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et/ou en ligne sur PREPACODE ENPC.
Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne.
Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation formation.
3. *Formation pratique*
4 compétences générales sont enseignées
À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.
4. *Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.*

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thématiques composés de différents modules animés par un enseignant diplômé :

<i>Signalisation et règles de priorité</i>	<i>Règlementation générale</i>
<i>Règles de circulation, stationnements, croisement/dépassement</i>	<i>Prendre/quitter le véhicule et porter secours</i>
<i>Le conducteur</i>	<i>La mécanique</i>
<i>La route</i>	<i>Les équipements de sécurité</i>
<i>Les autres usagers</i>	<i>Véhicule et environnement</i>

Les cours en ligne :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'Environnement (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route, en présentiel et en ligne

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétales

